

Mise en place d'un groupe de travail régional « Foncier forestier »

- 5 février 2016 -

Contexte

La forêt en Rhône-Alpes occupe 37% du territoire régional avec 1,6 millions d'hectares. Elle constitue une ressource essentielle et remplit plusieurs fonctions : une fonction productive (sylviculture, bois construction, bois énergie, bois industriel...), une fonction de protection (risques naturels, biodiversité, ressource en eau, lutte contre le changement climatique...) et une fonction sociale (accueil de publics, activités de loisirs...).

75 % de la surface forestière est détenue par 450 000 propriétaires privés, les 25% restant étant propriété de l'Etat (les forêts domaniales) et des communes (les forêts communales).

L'extrême morcellement est le premier facteur de sous-exploitation des forêts privées. La part des propriétaires qui récoltent et valorisent le bois croît avec la taille de la propriété. La question du morcellement de la propriété forestière est ainsi centrale pour la gestion durable des forêts.

Des actions sont conduites depuis plusieurs années par les acteurs des territoires forestiers, mais elles semblent aujourd'hui insuffisantes pour lever les blocages liés à ce morcellement. Les élus sont restés impuissants face au morcellement forestier croissant qui est généralisé et résulte de causes multiples. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 13 octobre 2014 offre aux collectivités la possibilité de se saisir du problème du morcellement foncier et d'intervenir de manière complémentaire aux programmes mis en œuvre par les acteurs de la forêt privée.

C'est un sujet d'actualité dans les territoires rhônalpins et auvergnats qui ont inscrit des actions spécifiques et volontaristes sur la forêt et le bois (dans le cadre des projets LEADER par exemple) et/ou ont mis en place des chartes forestières.

En accord avec les acteurs régionaux de la filière forêt-bois et la Région Rhône-Alpes, et pour faire suite à la journée du Réseau des territoires forestiers du 10 décembre 2015, Cap Rural (dans le cadre de la mission « Sujets émergents ») va animer un groupe de travail régional « Foncier forestier » à destination des acteurs des territoires forestiers.

Objectifs du groupe de travail

- Echanger des expériences sur les questions du foncier forestier ;
- Elaborer des propositions d'actions innovantes en matière de foncier forestier pour lever les freins à la valorisation du bois issu de la forêt privée ;
- Capitaliser, diffuser et tester des outils et des démarches à destination des acteurs de la filière et des territoires.

Composition et fonctionnement du groupe de travail

- 10 à 12 territoires forestiers (Rhône-Alpes et Auvergne) volontaires. Le groupe sera constitué de chargés de mission forêt-bois et pourra mobiliser les élus locaux concernés. Les territoires seront choisis sur la base de l'appel à participation (voir document « appel à participation » en annexe) par Cap Rural et les structures régionales référentes.
- L'animation et la coordination seront conduites par Cap Rural, qui assurera le lien avec le groupe technique des acteurs régionaux et restituera les travaux au réseau des territoires forestiers. Le groupe de travail régional « Foncier forestier » fixera les modalités de son fonctionnement (proposition de 4 réunions/an, à discuter).
- Première réunion du groupe de travail pour le démarrage de l'action : mardi 15 mars 2016 à Lyon (l'ordre du jour et le lieu seront précisés ultérieurement auprès des territoires retenus).

Divers

- Renseignements auprès de Patrick Grimault, chargé de mission Mises en réseaux et sujets émergents, Cap Rural
Adresse mail : reseaux.emergence@caprural.org
Téléphone fixe : 04 75 82 90 49. Téléphone mobile : 06 12 06 74 23

Pour accéder aux présentations des territoires lors de la journée du 10 décembre 2015 sur « Quelles méthodologies pour concrétiser des actions foncières au sein des territoires ? »

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/actualites-regionales.php?NoIDA=421>